



## Visite garde élargie et amende

Par **JUGE**, le **25/06/2008** à **11:34**

JE VIENS DE DEMANDER UN DROIT DE VISITE ELARGI CAR JE SUIS UNE MERE...JE VIENS DE RECEVOIR LA REPONSE POSITIVE MAIS AVEC UNE AMENDE DE 800 EUROS POUR PAYER MON EX QUI A PRIS UN AVOCAT, que faire puisque je ne peux pas me permettre de payer ni de faire APPEL????LES JAFS ANIMENT LES CONFLITS ,avec le nouveau calendrier scolaire et plus école les samedis ,une mere a le droit de demander sans avocat A BENEFICIER DU SAMEDI MATIN AVEC LES ENFANTS alors POURQUOI PAYER A MONSIEUR 800 EUROS????EN CE MOMENT LES PERES FONT CE QU'ils veulent ,mais je paie pour des abus des autres...TRIBUNAL DE MACON

Par **domi**, le **25/06/2008** à **13:30**

Je ne pense pas que les pères fassent ce qu'ils veulent ! Ils ont autant de droits que la maman ...et c'est une maman divorcée qui vous parle ! Les JAF prennent les décisions qu'ils pensent le mieux pour les enfants et ce n'est pas toujours facile . Concernant les 800 euros essayez de savoir à quoi correspond exactement cette somme et voyez une assistante sociale si vous êtes dans l'impossibilité de payer .Bon courage à vous .

Par **sozzo**, le **25/06/2008** à **19:40**

Bonjour,rnrnJe comprends que vous soyez remonter, vous demandez un droit de visite pour voir plus votre enfant et en plus vous obtenez des frais supplémentaires de 800 euros. Vous avez réussi pour profiter plus de votre petit bout donc faites le à fond et quand aux 800 euros

de frais (ou amende tout dépend comment s'est inscrit sur le jugement), voyez une assistante sociale comme le dit domi ou demander à la personne à qui vous les devez de faire un échéancier en fonction de vos ressources, du moment que vous payez, ils ne peuvent rien dire.  
Bonne journée et profitez bien de votre nouveau dvh.